

CONCOURS ET EXAMENS

PROFESSIONNELS

Garantir l'égalité d'accès
à la fonction publique
territoriale



CONCOURS ET EXAMENS

PROFESSIONNELS

Afin d'assurer le principe d'égalité d'accès aux emplois publics, le recrutement dans les collectivités se fait principalement par concours quel que soit le métier.



TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la cotisation
Collectivités non affiliées :
facturation coût lauréat
(uniquement concours et examens de catégorie C)



CONTACT

concours@cdg25.org
03 81 99 36 34

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓
collectivité affiliée ✓

GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Le centre de gestion informe, conseille et oriente les candidats sur les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Il organise chaque année des concours et examens professionnels de catégorie A, B et C. L'organisation de ces épreuves s'inscrit dans un cadre réglementaire strict.

Deux fois par an, un recensement des besoins est effectué auprès de toutes les collectivités et établissements du Doubs.

Une mutualisation des moyens au niveau interrégional et national permet de diversifier les concours et examens ouverts, afin de satisfaire au mieux les besoins des collectivités et des candidats.

À l'issue des concours, une liste d'aptitude est établie, constituant pour les employeurs un vivier potentiel de recrutement.

Les lauréats de concours sont accompagnés dans leur recherche d'emploi.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une expertise dans l'organisation des concours et examens professionnels
- Une veille réglementaire dans les modes d'accès à la fonction publique territoriale
- Une information et un accompagnement des collectivités, des agents et des particuliers
- La réalisation et la diffusion d'un calendrier des tous les concours de la fonction publique territoriale
- La gestion et le suivi des listes d'aptitude
- Un suivi des lauréats de concours et un accompagnement dans leurs démarches de recherche de poste

